



**BULLETIN D'INFORMATION 2017 - N°11 du 09/05/2017**

**URGENT**

Arrêté du 2 mai 2017 portant homologation du référentiel professionnel de branche élaboré par la Chambre Syndicale de la Désinfection, Désinsectisation et Dératisation (CS3D) dans le cadre de la mise en œuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité.

Le référentiel pénibilité élaboré par la CS3D vient d'être homologué pour 5 ans à la suite de la parution de l'arrêté d'homologation du 2 mai 2017 au journal officiel du 7 mai 2017.

Vous trouverez ci-joint le texte paru aux J.O., la présentation de ce référentiel pénibilité ainsi que le fichier y afférant.

**3 PDF joints : Arrêté du 2 mai 2017 référentiel pénibilité  
Présentation référentiel pénibilité  
Pénibilité référentiel de branche**

**CHAMBRE SYNDICALE 3D**

***Désinfection, Désinsectisation et Dératisation***

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX  
Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)